

FINANCIÈRE MONCEY

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUEN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 juillet 2024

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUEN PAR FINANCIÈRE MONCEY

Les conseils d'administration de Financière Moncey et de Compagnie des Tramways de Rouen ont approuvé ce jour le principe d'une fusion par voie d'absorption de la société Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey.

Cette fusion constituerait une mesure de rationalisation et de simplification des structures du groupe Bolloré. Le 30 juin 2024, le groupe Bolloré détenait 94,04% du capital et des droits de vote de Compagnie des Tramways de Rouen.

En vue de réduire la formation de rompus dans le cadre de la fusion, il sera proposé aux actionnaires de Financière Moncey devant se prononcer sur la fusion de procéder à une division par 100 du nominal de l'action Financière Moncey avant la réalisation de la fusion.

La parité proposée pour la fusion envisagée, postérieurement à la division du nominal, serait de 75 actions Financière Moncey pour 1 action Compagnie des Tramways de Rouen. Monsieur Maurice Nussenbaum a été désigné le 5 juillet 2024 en qualité de commissaire à la fusion par ordonnance de la présidente du Tribunal de commerce de Nanterre.

Après confirmation de la parité par le commissaire à la fusion, les conseils d'administration de Financière Moncey et de Compagnie des Tramways de Rouen se réuniront à nouveau d'ici la fin du mois de septembre 2024 pour arrêter les modalités définitives de la fusion, approuver la signature du traité de fusion et convoquer, avant la fin de l'année 2024, les assemblées générales des actionnaires de Financière Moncey et de Compagnie des Tramways de Rouen devant approuver la fusion.